Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260720-20260707-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mmes Gaëlle THÉBAUD, Virginie HARDY, Mrs Yann LE BRETON, Éric NOUAILLE, Jean-François LE BADEZET,
Absents : Mme Jennifer BATARD, M. Jean-Pierre LE POUÉZARD
Pouvoirs : Mme Virginie HARDY à Mme Julie GOFFINET, M. Éric NOUAILLE à Mme Jocelyne PELTIER
Date de convocation : 10 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 18
Secrétaire de séance : M. Alain HIVERT

Délibération n° 2026-07-07
Acquisition bâtiment commercial

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'échange qui a eu lieu lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2026, concernant l'acquisition du bâtiment commercial (ancienne boucherie) situé 13 rue Saint Armel. Cette vente est fixée à 60 000 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation et d'acte d'un montant de 8 700 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des votants

- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce bâtiment situé 13 rue Saint Armel au prix de 60 000 € et 8 700 € pour les frais de négociation et d'acte,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BRÉVELAY * MORBIHAN *